



Institut des Réviseurs d'Entreprises
Institut Royal

Communiqué de presse

Bruxelles, le 16 décembre 2015

Les réviseurs d'entreprises belges acquièrent un label de qualité pour leur formation professionnelle. L'IRE devient membre à part entière du « Common Content Project ».

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), l'organisation professionnelle des auditeurs légaux en Belgique, est désormais membre à part entière du *Common Content Project*. L'IRE obtient ainsi un label de qualité pour sa formation professionnelle, et contribue à un projet ambitieux lancé par plusieurs instituts d'audit et d'expertise comptable européens de premier plan. L'objectif : parvenir à une meilleure adéquation entre les systèmes éducatifs en Europe.

Par le biais de ce projet de coopération, le *Common Content Project* vise une meilleure harmonisation des formations professionnelles ainsi que des conditions d'admission des experts-comptables et des auditeurs légaux, face à une mondialisation croissante de l'économie et du marché interne. L'objectif est d'améliorer la mobilité des experts-comptables et des auditeurs légaux via le développement, l'optimisation et l'harmonisation d'objectifs finaux de qualité élevée. Via le *Common Content Project*, les instituts participants veulent établir un critère de référence pour les différentes formations. L'objectif principal est que les experts-comptables et les auditeurs légaux puissent travailler au-delà des frontières, sans devoir suivre de formations supplémentaires.

Sur la base de critères internationaux, la commission d'experts du *Common Content Project* a établi une liste des conditions d'admission minimales requises pour garantir une formation (« *Common Content Proof* ») de qualité. Après un examen approfondi par une équipe de membres du *Common Content Project*, le *full membership*, et donc aussi le label de qualité, a été attribué le 15 décembre 2015.

Selon Patrick VAN IMPE, membre du conseil représentant l'IRE au sein du *Common Content Project*, les avantages d'une formation plus harmonisée de la profession sont nombreux : « *Le Common Content Project favorise l'échange transfrontalier de points de vue nécessaire entre toutes les personnes impliquées dans la formation des auditeurs au sein et en dehors de l'Union européenne, parmi lesquelles les professionnels eux-mêmes, les instituts professionnels, les autorités de surveillance et les académiciens. Dans le futur, des échanges renforcés s'avéreront bénéfiques pour la qualité de la formation des auditeurs et la crédibilité de l'ensemble de la profession* ».

Le caractère bénéfique d'une formation plus harmonisée de la profession est également souligné par Daniel KROES, le président de l'IRE : « *Le Common Content Project intègre les exigences de l'International Federation of Accountants (IFAC) et de l'Union Européenne et définit des critères qui permettent aux établissements d'enseignement de déterminer dans quelle mesure leur formation correspond aux objectifs fixés. Dans cette période d'évolution technologique rapide et de modernisation de l'environnement réglementaire, il est très important pour l'IRE de faire partie de la plate-forme Common Content afin de répondre le mieux possible aux besoins de formation* ».

L'Institut des Réviseurs d'Entreprises (IRE), créé par la loi, est l'organisation professionnelle des réviseurs d'entreprises.

Les quelque 1.050 réviseurs d'entreprises exercent des missions (légal) de contrôle, dans le respect des règles d'indépendance, et fournissent des services de conseil. Ils sont actifs tant dans le monde des entreprises que dans le secteur public et non marchand.

Les principales tâches de l'IRE consistent notamment à fournir des services et offrir une formation permanente aux réviseurs d'entreprises. L'Institut organise également des contrôles de qualité et assure la surveillance de l'exercice de la profession. Les tâches effectuées par l'Institut dans le cadre de la supervision publique de la profession participent directement à la confiance du public dans la fiabilité des états financiers des sociétés.

Plus d'info:

www.ibr-ire.be

Contact presse: Jan Laplasse | j.laplasse@ibr-ire.be | 0485/702534